

#### VILLE D'INGWILLER

# PROCES - VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2017

La séance est ouverte à 20<sup>H</sup> sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** - Jean-Paul **BOESINGER** - Elisabeth **BECK** - Jean-Marc **KRENER** - Suzanne **SCHNELL** - Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** - Josiane **FAUTH** - Dominique **FRITSCHMANN** - Jean-Luc **HERRMANN**- Pierre **BERNHARDT** - Jean-Marc **FISCHBACH** - Jean-Marie **MATTER** - Cathy **MUNSCH** - Daniel **JUNG** - Catherine **SCHWARTZ** - Lionel **STEINMETZ** - Caroline **HOFSTETTER** - Sandrine **RUCH** - Claude **REIMANN** - Elisabeth **SCHLEWITZ** - Lucie-Laure **MOREY** - Steeve **FERTIG** 

Absents ayant donné procuration:

Francis **SCHEYDER** par procuration donnée à Hans **DOEPPEN**Nicole **GESCHWIND** par procuration donnée à Anny **STUCKI**Elisabeth **ROTH** par procuration donnée à Claude **REIMANN** 

Tous les membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 29 mai 2017. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir :

♣ Fonction Publique – Personnel titulaire et non titulaire – Diagnostic des RPS – Demande de subvention au FNP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Après avoir désigné son membre Lucie-Laure MOREY comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

- 1° Domaines et patrimoine Aliénations Lotissement Malterie
- 2° Domaines et patrimoine Aliénations Lotissement Malterie
- 3° Rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement
- 4° Marchés publics Construction d'une station de traitement d'eau potable Déclaration de sous-traitance
- 5° Marchés publics Redynamisation du centre-bourg d'Ingwiller Avenants au marché de
- 6° Urbanisme Droit de préemption urbain Information sur la délégation
- 7° Fonction Publique Personnel titulaire et non titulaire Diagnostic des RPS Demande de subvention au FNP
- 8° Divers

#### 1° Domaines et patrimoine - Aliénations - Lotissement Malterie

M. Jean-Paul BOESINGER, Adjoint au Maire, soumet à l'assemblée municipale la demande d'acquisition d'un terrain de construction au lotissement *Malterie*, à savoir :

- M. Olivier SABIAN et Mme Céline MALLET, demeurant 26 rue de la Gare à 67340 INGWILLER pour le lot « J » cadastré Section 3 n° 110 de 4.35 ares.

Cette cession peut être envisagée aux conditions définies par le Conseil Municipal le 19 décembre 2011 c'est-à-dire au prix de 11 500.00 € l'are, TVA sur marge comprise, soit pour un prix global de 50 025,00€ en ce compris la TVA sur marge d'un montant de 7 585.68 € (frais notariés à charge de l'acquéreur).

Il est précisé que ledit lot comprend, sans coût supplémentaire, le terrain avec carport cadastré section 3 n°126 de 0.36 ares.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Vu les permis d'aménager n°PA.067.222.10.R0001, n°PA.067.222.10.R0001.M1 et n°PA.067.222.10.R0001.M2 respectivement délivrés les 07/11/2011, 15/02/2013 et 12/04/2016 portant autorisation de création du Lotissement *Malterie* ainsi que toutes pièces y attenantes,

Vu l'arrêté municipal en date du 18 avril 2012 autorisant la vente des lots et portant autorisation de différer les travaux de finition du Lotissement « Malterie »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 fixant les conditions de vente des terrains de construction du Lotissement « Malterie »,

Vu la demande d'acquisition de terrain de construction de M. Olivier SABIAN et Mme Céline MALLET, demeurant 26 rue de la Gare à 67340 INGWILLER pour le lot « J » cadastré Section 3 n° 110 de 4.35 ares,

#### DECIDE

- la cession du terrain de construction sis au Lotissement Malterie Lot J cadastré Section 3 n° 110 de 4.35 ares - accompagné du carport cadastré section 3 n°126 de 0.36 ares, à M. Olivier SABIAN et Mme Céline MALLET, demeurant 26 rue de la Gare à 67340 INGWILLER,
- 2. de retenir pour cette vente le prix défini par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 c'est à dire 11 500.00 (onze mille cinq cents) euros l'are, TVA sur marge comprise, soit un prix global de 50 025,00€, en ce compris la TVA sur marge d'un montant de 7 585.68 € (frais notariés à charge de l'acquéreur),
- 3. d'appliquer à cette vente les clauses du Règlement de Lotissement et pièces annexes approuvées par arrêté municipal du 7 novembre 2011 et modifiées par arrêté municipal du 15 février 2013 et arrêté du 12 avril 2016,
- 4. de préciser que le terrain du Lotissement *Malterie* faisant l'objet de la présente vente est destiné à la construction d'un immeuble individuel exclusivement réservé à l'habitation, toute autre construction étant prohibée,

- 5. de faire inscrire à cet effet au Livre Foncier un droit de résolution de la vente au profit de la Ville d'INGWILLER,
- 6. d'autoriser M. le Maire à donner mainlevée de ce droit de résolution lorsque la construction sera achevée ou si le constructeur devait contracter un emprunt hypothécaire pour le financement des travaux,
- 7. de charger Me Joëlle RASSER, Notaire à INGWILLER, du règlement de cette vente,
- 8. d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et à émettre le titre de recette s'y rapportant.

## <u>2° Domaines et patrimoine - Aliénations - Lotissement Malterie</u>

M. Jean-Paul BOESINGER, Adjoint au Maire, soumet à l'assemblée municipale la demande d'acquisition d'un terrain de construction au lotissement *Malterie*, à savoir :

- Mme Laetitia MEYER et M. Mike DINDINGER demeurant 3 rue de Verdun à 67290 VOLKSBERG pour le lot « D » cadastré Section 3 n° 104 de 5.21 ares.

Cette cession peut être envisagée aux conditions définies par le Conseil Municipal le 19 décembre 2011 c'est-à-dire au prix de 11 500.00 € l'are, TVA sur marge comprise, soit pour un prix global de 59 915,00€ en ce compris la TVA sur marge d'un montant de 9 085.38 € (frais notariés à charge de l'acquéreur).

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Vu les permis d'aménager n°PA.067.222.10.R0001, n°PA.067.222.10.R0001.M1 et n°PA.067.222.10.R0001.M2 respectivement délivrés les 07/11/2011, 15/02/2013 et 12/04/2016 portant autorisation de création du Lotissement *Malterie* ainsi que toutes pièces y attenantes,

Vu l'arrêté municipal en date du 18 avril 2012 autorisant la vente des lots et portant autorisation de différer les travaux de finition du Lotissement « Malterie »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 fixant les conditions de vente des terrains de construction du Lotissement « Malterie »,

Vu la demande d'acquisition de terrain de construction de Mme Laetitia MEYER et M. Mike DINDINGER demeurant 3 rue de Verdun à 67290 VOLKSBERG pour le lot « D » cadastré Section 3 n° 104 de 5.21 ares,

#### DECIDE

- 1. la cession du terrain de construction sis au Lotissement *Malterie* Lot D cadastré Section 3 n° 104 de 5.21 ares, à Mme Laetitia MEYER et M. Mike DINDINGER demeurant 3 rue de Verdun à 67290 VOLKSBERG,
- 2. de retenir pour cette vente le prix défini par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 c'est à dire 11 500.00 (onze mille cinq cents) euros l'are, TVA sur marge comprise, soit un prix global 59 915,00€ en ce compris la TVA sur marge d'un montant de 9 085.38 € (frais notariés à charge de l'acquéreur),

- 3. d'appliquer à cette vente les clauses du Règlement de Lotissement et pièces annexes approuvées par arrêté municipal du 7 novembre 2011 et modifiées par arrêté municipal du 15 février 2013 et arrêté du 12 avril 2016,
- 4. de préciser que le terrain du Lotissement *Malterie* faisant l'objet de la présente vente est destiné à la construction d'un immeuble individuel exclusivement réservé à l'habitation, toute autre construction étant prohibée,
- 5. de faire inscrire à cet effet au Livre Foncier un droit de résolution de la vente au profit de la Ville d'INGWILLER,
- 6. d'autoriser M. le Maire à donner mainlevée de ce droit de résolution lorsque la construction sera achevée ou si le constructeur devait contracter un emprunt hypothécaire pour le financement des travaux,
- 7. de charger Me Joëlle RASSER, Notaire à INGWILLER, du règlement de cette vente,
- 8. d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et à émettre le titre de recette s'y rapportant.

## 3° Rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement

M. Jean-Marc KRENER, Adjoint au Maire, présente le rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement du périmètre de la Région d'Ingwiller qui a été transmis par le SDEA afin qu'il soit porté à connaissance du Conseil Municipal comme le prévoit le code général des collectivités territoriales (CGCT).

M. Jean-Marc KRENER rappelle qu'une copie du rapport a été transmise à l'ensemble des élus préalablement à la séance du Conseil Municipal. Il ajoute que le document sera prochainement disponible et téléchargeable sur le site internet du SDEA (www.sdea.fr, Espaces Usagers, rubrique l'eau dans votre commune).

M. Jean-Marc KRENER explique que le rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement du périmètre de la Région d'Ingwiller rend compte de manière synthétique des principaux résultats financiers et techniques et des performances du système pour l'année 2016.

M. Jean-Marc KRENER expose les éléments clés du document comme suit :

Les communes qui composent le périmètre de la région d'Ingwiller sont les suivantes :

- INGWILLER;
- MENCHHOFFEN;
- NIEDERSOULTZBACH;
- OBERSOULTZBACH;
- UTTWILLER;
- WEINBOURG;
- WEITERSWILLER.

Le périmètre compte 2 417 abonnés. Le nombre d'habitants desservis s'élève à 6 422 soit un taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées de 96 %. En 2016, 313 236 m3 ont été assainis soit 130 m3/abonné/an.

Le patrimoine du périmètre en matière d'assainissement se caractérise par les éléments listés ci-dessous :

- 1 station d'épuration d'une capacité épuratoire de 5000 m3/jour (correspondant à 11 000 habitants);
- 13 bassins d'orage;
- 43 déversoirs d'orage ;
- 6 stations de pompage ;
- 63,54 km de réseaux communaux ;
- 14,28 km de réseaux intercommunaux ;
- 1760 bouches d'égout.

Les interventions effectuées en 2016 se caractérisent par les chiffres clés suivants :

- 66,7 tonnes de sable extraits du réseau ;
- 9,92km de réseaux curés (12,75 % taux de curage);
- 4 nettoyages de station de pompage;
- 8 débouchages de branchement ;
- 4/4 installations de surverse équipées en auto surveillance ;
- 2516 bouches d'égout vidangées ;
- Aucune action de renforcement ou de renouvellement de conduites ;
- 13 Contrôles des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA).

Les opérations d'investissement sur les réseaux et ouvrages d'assainissement en 2016 ont consisté à réaliser le chemisage des réseaux d'assainissement (rue du Général de Gaulle et route de Rothbach à INGWILLER, rue Principale à UTTWILLER et rue de la Schwang à WEINBOURG). La réception de ces travaux sera prononcée en 2017. Le linéaire total de réseaux réhabilités représente 1 160 ml (cette donnée ressortira sur le rapport de 2017).

Le volet financier du rapport présente les éléments constitutifs du prix de l'assainissement sur le périmètre comme suit :

- Prix de l'assainissement pour 120 m³ (norme INSEE) :
- Part fixe : 70,00 € HT/an ;
- Part variable : 1,20 € HT le m³;
- Redevance assainissement du périmètre : 1,78 € HT pour 120 m³;
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,22 €
  TTC pour 120 m³.

Le rapport apporte des précisions sur l'affectation des recettes : 51% sont consacrées aux dépenses d'exploitations, 11% au remboursement de la dette et 38% à l'autofinancement.

Le rapport indique que le périmètre a pu adopter une légère baisse tarifaire en 2016 (- 0,05 € HT/m3) tout en dégageant un autofinancement de 38 % permettant de réaliser des investissements réguliers sans recours à l'emprunt.

En 2016, le niveau d'investissement a été de 218 872 €, comprenant notamment l'étude diagnostic et des travaux de réhabilitation des réseaux.

Parallèlement, le périmètre poursuit son désendettement avec une durée d'extinction de la dette de 1,94 an et un capital restant dû de 688 815 € sur l'emprunt réalisé pour le financement de la nouvelle station d'épuration mise en service en 2009.

Bilan de fonctionnement de la station d'épuration :

Le rapport souligne le fait que les volumes admis à la station d'épuration sont largement supérieurs en 2016 par rapport à 2015, du fait d'une pluviométrie très importante. La même

cause explique une concentration des effluents plus faible (effet de dilution) mais une pollution particulaire en légère hausse.

La conformité de la performance des équipements d'épuration était de 98 % en 2016.

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration était quant à elle de 100 %.

À noter que les boues déshydratées sont éliminées par une filière de compostage sur la plateforme d'Alsace Bossue Compost à Zittersheim. Ainsi, 736 tonnes de boues (181,3 tonnes de matières sèches) ont été éliminées en 2016.

Le contrôle systématique de chaque lot de boues a permis de vérifier que la teneur en cadmium est restée inférieure à la limite fixée à 10 mg de cadmium par kg de matière sèche.

#### Travaux affectant la station d'épuration :

En mars 2017 a été réalisé le remplacement des diffuseurs d'air du bassin d'aération. Cette opération importante qui s'accompagne de la vidange du bassin d'aération, vise à maintenir les performances optimales de traitement de la STEP et à optimiser la consommation énergétique.

L'opération a nécessité l'arrêt de la station et la vidange du bassin d'aération. L'arrêt a été limité à 2 jours et le temps de surverse à moins de 24h en utilisant le bassin de stockage.

La fin du rapport évoque la modélisation hydraulique des réseaux d'assainissement réalisée en 2016 sur l'ensemble des réseaux de collecte des communes et de transport intercommunaux. L'étude a mis en évidence les dysfonctionnements des réseaux et a permis d'évaluer les déversements des déversoirs d'orage par temps de pluie et l'impact milieu.

Elle propose les solutions permettant de réduire les débordements vers le milieu et d'améliorer le stockage de la pollution par temps de pluie, dans un souci de protection du milieu naturel. La prochaine étape consistera à définir une programmation pluriannuelle de travaux et à mener les études détaillées des travaux, notamment pour la réalisation de bassin de pollution (possibilité d'implantation, maîtrise foncière, ...).

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Marc KRENER et après en avoir délibéré, prend acte du rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement du périmètre de la Région d'Ingwiller.

# <u>4° Marchés publics – Construction d'une station de traitement d'eau potable – Déclaration de sous-traitance</u>

La société DEST sise 69 Route de Charmes à 88130 CHARMES, sous-traitant en charge des travaux d'électricité dans le cadre du marché «Construction d'une station de traitement d'eau potable à Ingwiller », a présenté une déclaration de sous-traitance de 2ème rang, sans paiement direct, en vue de confier le montage et le câblage du matériel électrique à l'entreprise OPTIM ENERGY - 90 Allée Bel Air 88800 VITTEL.

L'avis des élus est demandé quant à l'agrément de cette sous-traitance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte l'agrément de sous-traitance demandé et autorise M. le Maire à signer la déclaration de sous-traitance pour le marché susvisé.

# <u>5° Marchés publics – Redynamisation du centre-bourg d'Ingwiller - Avenants au marché de travaux</u>

M. le Maire Hans DOEPPEN explique que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires dans le cadre du marché « *Redynamisation du centre-bourg d'Ingwiller* ».

Les opérations de démolition réalisées au sein du bâtiment existant ont en effet révélé la nécessité de mener des actions de réhabilitation complémentaires.

Par ailleurs, des optimisations du projet ont été souhaitées par la maîtrise d'ouvrage.

M. le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 3 juillet à 19h00, préalablement à la séance du Conseil Municipal, afin d'étudier le détail des travaux supplémentaires susmentionnés. Cette réunion, ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux, fut notamment l'occasion de visiter le chantier. Les élus ont ainsi pu constater la nécessité de réaliser les travaux supplémentaires proposés.

M. le Maire présente à l'assemblée le descriptif des travaux supplémentaires envisagés comme suit :

1) Les travaux de démolition (dépose des faux plafonds), ont permis de constater que le palier actuel était uniquement porté par des panneaux agglomérés. La situation nécessite une remise à neuf entraînant des modifications des marchés pour le «lot 01 - Démolition - Gros-œuvre - Assainissement » et le « lot 02 - Charpente bois », Initialement la dépose de l'escalier ainsi que le rebouchage de la trémie pour un montant de 5 400 € HT devaient être réalisés par la société SOTRAVEST titulaire du « lot 01 - Démolition - Gros-œuvre - Assainissement ».
La dépose de l'escalier restera à la charge de la société SOTRAVEST mais le palier sera

déposé par l'entreprise CCM titulaire du « lot 02 - Charpente Bois ».

Coût des travaux :		
« Lot 01 - Démolition - Gros œuvre - Assainissement » :		- 4 400.00 € HT
« Lot 02 - Charpente Bois » :		
- Dépose palier + évacuation :		+ 1 411.83 € HT
- Fourniture et pose plancher neuf :		+ 3 420.90 € HT
	Soit un total:	+ 432.73 €HT

2) Suite aux travaux de démolition dans la bibliothèque (dépose des portes intérieures, des revêtements de sols, des plinthes, faux plafonds), il a été constaté que le mur de refend entre la bibliothèque et le couloir au rdc était en très mauvais état : la structure en bois du mur est entièrement pourrie. Il s'agit d'un mur porteur sur lequel repose le plancher de l'étage. Sa fragilité nécessite sa démolition et son remplacement par une structure métallique.

Les « lot 01 - Démolition - Gros-œuvre – Assainissement » et « Lot 05 – Plâtrerie » sont concernés par ces modifications.

# Coût des travaux : « Lot 01 - Démolition - Gros œuvre – Assainissement » : - Démolition mur central : + 904.78 € HT - Suppression position 1.1.2.12, sous poutre métallique : -1 092.00 € HT - Réalisation semelle en béton servant d'assise au poteau métal : + 115.00 € HT

Réalisation sommier béton au droit des appuis servant de support aux profilés métalliques :

+ 990.00 € HT

Fourniture et pose de profilés métalliques :

+ 9 291.60 € HT

# « Lot 05 – Plâtrerie » :

Habillage coupe-feu de la structure métallique :

+ 1 027.90 € HT

Soit un total:

+ 11 237.28 € HT

3) Suite aux travaux de fouilles en excavation, il a été constaté que le mur enterré du soubassement du sous-sol était grossièrement maçonné, présentant un écart important de faux aplomb entre la base et le haut du mur.

Pour des questions de finition, d'étanchéité du soubassement et de traitement de joint de dilatation entre l'existant et l'extension du projet, il faut réaliser une entaille de 60cm et enduire cette tranche afin d'avoir un support d'aplomb pour pouvoir recevoir les murs en béton de l'extension.

Pour masquer ce mur moellon il est proposé d'édifier une cloison en maçonnerie agglo.

#### Coût des travaux :

#### « Lot 01 - Démolition - Gros-œuvre - Assainissement » :

Saignée largeur 60cm + enduit :

+ 570.00 € HT

Cloison en agglo:

+ 875.05 € HT

Soit un total :

+ 1 445.05 € HT

4) Le plancher bas en panneaux agglomérés de l'étage n'est pas plan, présente des désaffleures et grince. Une fixation des panneaux permettra de supprimer les grincements. La réalisation d'une chape réglera le problème de la planéité et permettra d'avoir un support propre pour recevoir le nouveau revêtement de sol.

#### Coût des travaux :

## « Lot 02 - Charpente Bois »:

Fixation panneaux :

+ 198.34 € HT

#### « Lot 09 – Chape – Carrelage »:

Velamousse (pour éviter contact direct entre chape et plancher) :

+ 1 008.00 € HT

Chape + treillis:

+ 1 769.60 € HT

Soit un total :

+ 2 975.94 € HT

5) Suite aux travaux de démolition dans le bâtiment bibliothèque, il a été constaté que le bois de solivage était en contact direct avec le conduit de fumée : l'écart feu réglementaire de 16cm n'est pas respecté. Il faut donc prévoir un nouveau chevêtrage autour du conduit de fumée au RDC et à l'étage.

#### Coût des travaux :

# « Lot 02 - Charpente Bois »:

Modification chevêtres RDC + R1:

+ 718.30 € HT

Soit un total:

+ 718.30 € HT

6) Suite aux travaux de démolition il a été constaté que la cloison de l'étage du bâtiment existant repose uniquement sur les entrevous en bois (entre solives). Ladite cloison s'est affaissée et certains entrevous sont fissurés. Il faut donc renforcer ce support en plaçant des chevêtres espacés d'environ 1 mètre sur toute la longueur de la cloison.

# Coût des travaux :

« Lot 02 - Charpente Bois »:

Renfort sous cloison:

+ 1 298.80 € HT

Soit un total:

+ 1 298.80 € HT

7) La dépose de la faïence des murs de l'ancienne bibliothèque a engendré un décollement de l'enduit. La réfection par un enduit plâtre est nécessaire pour obtenir un support propre et une meilleure étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment.

## Coût des travaux :

« Lot 05 - Plâtrerie »:

- Enduit plâtre sur murs bibliothèque :

+ 664.56 € HT

Soit un total:

+ 664.56 € HT

8) Sur demande du maître d'ouvrage, réalisation d'un dallage en béton dans le local stockage, sous le bâtiment école de musique.

#### Coût des travaux :

« Lot 01 - Démolition - Gros œuvre - Assainissement » :

Essai de plaque (vérification résistance remblai) :

+ 210.00 € HT

- Dalle en béton armé :

+ 7 965.00 € HT

- Réalisation rampe devant porte local stockage :

+ 66.40 € HT

- Finition en quartz :

+ 531.00 € HT

+ 8 772.40 € HT

9) Sur demande du maître d'ouvrage, mise en place d'un caniveau devant le parvis de l'église pour favoriser l'écoulement des eaux de ruissellement.

#### Coût des travaux :

« Lot 01 - Démolition - Gros œuvre - Assainissement » :

- Caniveau en acier à fente latérale :

+ 2 200.00 € HT

Finition du retour d'angle :

+ 100.00 € HT

Soit un total:

Soit un total:

+ 2 300.00 € HT

10) Sur demande du maître d'ouvrage, mise en place d'un plancher chauffant dans le local rangement de la future salle de répétition.

#### Coût des travaux :

« Lot 08 - Chauffage - Ventilation »:

Plancher chauffant:

+ 950.00 € HT

Soit un total :

+ 950.00 € HT

- M. le Maire précise que l'ensemble de ces travaux supplémentaires représente une plus-value globale de 30.795,06 € HT, portant le marché initial de 1.632.080,43 € HT à 1.662.875,49 € HT.
  - M. le Maire présente à l'assemblée le tableau récapitulatif des avenants à intervenir dans le cadre du marché « *Redynamisation du centre-bourg d'Ingwiller* » :

Lots	Attributaires	Montant € HT Marché initial	Montant € HT Avenant n°01	Variation en %	Décompte en €HT
Lot 01 – Démolition - Gros-œuvre - Assainissement	SOTRAVEST - 67110 OBERBRONN	568 204,45	+18 326,83	+3,23	586 531,28
Lot 02 – Charpente bois	CCM – 67430 VOELLERDINGEN	72 800,83	+7 048,17	+9,68	79 849,00
Lot 03 – Etanchéité – Zinguerie	CCM – 67430 VOELLERDINGEN	154 207,66			154 207,66
Lot 04 – Menuiserie extérieure aluminium	ALUFEY-BRIOTET SAS – 57400 BUHL LORRAINE	98 487,80			98 487,80
Lot 05 – Plâtrerie	SEPPIC – 67350 LA WALCK	96 420,63	+1 692,46	+1,76	98 113,09
Lot 06 – Electricité	SOVEC NORD ALSACE – 67330 BOUXWILLER	123 501,81			123 501,81
Lot 07 – Sanitaire - Plomberie	INDUS-SIFEC – 67430 DIEMERINGEN	37 727,50			37 727,50
Lot 08 – Chauffage – Ventilation	SCHAEFFER – 57960 MEISENTHAL	80 766,00	+950,00	+1,18	81 716,00
Lot 09 – Chape – Carrelage	KOENIG – 67320 DRULINGEN	25 324,73	+2 777,60	+10,97	28 102,33
Lot 10 – Menuiserie intérieure bois	HUBER ET FILS – 67320 ADAMSWILLER	60 750,25			60 750,25
Lot 11 – Peinture intérieure	KOEHL - 67350 MULHAUSEN	23 920,96			23 920,96
Lot 12 - Revêtement de sols souples	COMPTOIR DES REVETEMENTS DE L'EST - 67118 GEISPOLSHEIM	27 483,22			27 483,22
Lot 13 – Ascenseur	LORENTZ Pascal – 67550 VENDENHEIM	25 480,00			25 480,00
Lot 14 – Isolation extérieure -Ravalement	CREPI CENTRE – 67110 REICHSHOFFEN	53 463,00			53 463,00
Lot 15 – Structure tendue	LOSBERGER FRANCE SAS – 67172 BRUMATH CEDEX	90 887,00			90 887,00
Lot 16 – Serrurerie	SIBLER Groupe – 67590 SCHWEIGHOUSE/MODER	92 654,60			92 654,60
	TOTAUX	1 632 080,44	30 795,06	1,89	1 662 875,50

M. le Maire souligne le fait que les travaux supplémentaires concernant les lots « 02 - Charpente bois » et « Lot 09 - Chape – Carrelage » représentent une hausse des montants des marché initiaux de plus de 5%.

L'avis des élus est demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions, approuve les états de travaux supplémentaires désignés plus haut et autorise M. le Maire à signer les avenants y relatifs.

# 6° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- ♣ 24/17 Immeuble sis 11 rue des Sapins appartenant à M. MUCCI Franck à 67340 INGWILLER;
- ♣ 25/17 Immeuble sis 8 rue des Acacias appartenant à M. LE FRANC Frédéric à 67340 INGWILLER;
- ♣ 26/17 Immeuble sis 34 route de Rothbach appartenant à M. HAESSIG Christian et Mme MEYER Jessica à 67340 INGWILLER;
- ♣ 27/17 Immeuble sis 10 rue des Sorbiers appartenant à M. STRASSEL Paul à 67340 INGWILLER;
- ♣ 28/17 Immeuble sis 5 rue des Rameaux appartenant à M. MORENO William à 67340 INGWILLER;
- → 30/17 Immeuble 26 rue de la Poudrière appartenant à Mme MULLARD Marie-Claude à 58220 CHAMPDOUX.

# <u>7° Fonction Publique – Personnel titulaire et non titulaire – Diagnostic des RPS – Demande</u> de subvention au FNP

M. Serge JUD, Maire-Adjoint rappelle que la Ville d'Ingwiller s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel dont l'étape initiale est la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement, les élus, les personnels, les partenaires sociaux et l'Assistant de Prévention. Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de notre collectivité et pour partie avec le recours de la société CEGAPE, retenue par le Centre de Gestion du Bas-Rhin qui a engagé pour toutes les collectivités du département un groupement de commandes, pour LE DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, LA REALISATION D'UN PLAN DE PREVENTION et LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE AVEC LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX et du psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation DU DIAGNOSTIC RPS ET LA REALISATION DU PLAN DE PREVENTION.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques psychosociaux;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Le Conseil municipal, après délibération,

#### **DECIDE**

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- de bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux;
- d'autoriser la collectivité à percevoir une subvention pour le projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention afférente.

Adopté à 26 voix pour, 0 contre, 1 abstention.

## 8° Divers

- ➡ Claude REIMANN, Conseiller municipal, présente le projet de collecte séparée des biodéchets du SMICTOM de la région de Saverne. Il sera mené à partir de janvier 2018, notamment dans les communes de plus de 2000 habitants, de façon expérimentale. Ingwiller sera par conséquent concernée par la mise en place de Points d'Apport Volontaire (PAV) durant la phase test.
- → Jacqueline SCHNEPP, Maire-Adjoint, informe que le conseil d'école s'est prononcé pour le maintien des horaires de l'école durant l'année scolaire 2017/2018, durant laquelle le PEDT sera dans sa 3ème année.
- → Elle annonce que suite aux lettres adressées à M. le Recteur d'Académie et M. le Député Patrick HETZEL en soutien aux parents des élèves qui ont suivi un enseignement bilingue, 4 heures d'enseignement bilingue en histoire-géographie seront aménagées au collège.
- ≠ Elle informe enfin qu'une réflexion est menée à l'heure actuelle afin de pouvoir faire bénéficier une vingtaine d'enfants supplémentaire du service de restauration scolaire.
- ♣ Elisabeth BECK sollicite la participation des élus pour le bon déroulement des festivités du 13/14 juillet.
- ♣ Elle informe également que les soirées « Musique et danses » se dérouleront les 27 juillet, 3 et 10 août.
- ➡ Monsieur le Maire informe de la tenue de réunions de quartier le 19 juillet à 19 heures au gymnase, à 20 heures place du Marché, qui seront l'occasion d'échanger avec les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

VU POUR ACCORD La secrétaire de séance Lucie-Laure **MOREY**  Pour copie conforme Le Maire Hans **DOEPPEN**